

Commission des publications de la FLSH

Documents à fournir pour le dépôt d'une requête

1. Demande officielle (lettre), avec le montant demandé (max. CHF 3'000.-) et la mention d'autres subventions obtenues.
2. Pages de titre, d'introduction et table des matières de l'ouvrage.
3. Devis détaillé de la maison d'édition ou de l'imprimeur.

L'intégralité de ces documents, en un seul fichier pdf, doit être envoyé au président de la Commission des publications de la FLSH (secretariat.illh@unine.ch).

N.B. L'octroi de la subvention est en outre soumis à deux conditions (art. 9 et 10 du règlement de la Commission des publications de la FLSH) :

- le dépôt du nombre d'exemplaires correspondant au montant de la subvention, jusqu'à concurrence de 30 ex. au maximum, auprès du Service des bibliothèques (marianne.stubenvoll@unine.ch).
- la mention clairement visible : « Ouvrage publié avec le soutien de la Commission des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel ».

La Commission des publications

27 octobre 2015